

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville d'Antibes (06)
Hôtel de Ville
Cours Masséna - BP 2205
06606 Antibes Juan Les Pins
Cedex

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE****SERVICES****Section 1 : Identification de l'acheteur****Nom complet de l'acheteur :** Ville d'Antibes (06)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 21060004500012

Code postal / Ville : 06606 Antibes Juan-les-Pins Cedex**Grouperement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 26A047**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Direction de la Commande Publique - Tél : +33 492905280 - Mail : commandepub-passation@ville-antibes.fr**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Se référer au règlement de la consultation

Capacité économique et financière : Se référer au règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : Se référer au règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre**Date et heure limite de réception des plis :** **Lundi 18 mai 2026 - 14:00****Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Non**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles R. 2123-1.3, R. 2123-4 à R. 2123-7 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation sera passée en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande passé par un unique pouvoir adjudicateur, à savoir la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Valeur maximale de l'accord cadre sur la durée du marché : 375.000 EUR H.T.

L'accord-cadre est conclu à compter du 1er juillet 2026 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 30 juin 2027, étant entendu que la période d'exécution est fixée majoritairement à la saison estivale du 1er juillet 2026 au 31 août 2026.

L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 juin 2029, étant entendu que la période d'exécution pour chaque reconduction est fixée majoritairement à la saison estivale du 1er juillet au 31 août de la période concernée

Critères d'attribution : Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique : 55%
- Prix : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement : 5%

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de surveillance et de sécurité des propriétés communales et espaces publics attenants aux plages publiques de la Ville

Classification CPV : 79714000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation concerne les prestations de surveillance et de sécurité des propriétés communales (plages publiques et Pinèdes) et des espaces publics attenants, en période estivale (du 1er juillet au 31 août inclus) principalement sur le secteur balnéaire de Juan les Pins

Lieu principal d'exécution : 06600 ANTIBES

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, suivant les détails indiqués au Règlement de Consultation (RC).

Cette consultation comporte, au titre des articles L. 2112-2 et L. 2112-3 du Code de la Commande Publique, une clause environnementale.

Jugement des candidatures: La recevabilité des candidatures sera examinée conformément aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la Commande Publique. Elle sera appréciée au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats selon les modalités du Règlement de Consultation qui précise le contenu de la candidature.

Jugement des offres : Les modalités de jugement des offres ainsi que le contenu de l'offre sont indiqué dans le RC. A noter que conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, une phase de négociation est prévue dans les conditions du RC.

Les certificats suivants, qui sont une condition de signature du marché et incombant obligatoirement au titulaire pour l'exécution du marché, devront être produits :

-Le ou les agréments du Conseil national des activités privées de sécurité en cours de validité conformément à l'article L.612-6 du Code de Sécurité Intérieure.

-L'autorisation préfectorale pour l'exercice, à titre exceptionnel, sur la voie publique des missions, même itinérantes, de surveillance des biens dont ils ont la garde, en application de l'article L.613-1 alinéa 2 du Code de Sécurité Intérieure.

Les conditions détaillées de remise des plis sont également indiquées dans le RC. Le pouvoir adjudicateur IMPOSE la transmission des documents par voie électronique sur le profil d'acheteur : marches-securises.fr

Délai de validité des offres : 120 jours

Modalités de financement : crédit ouvert au budget

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice, 06600 NICE ; Tel : 04.89.97.86.00

Date d'envoi du présent avis

14 avril 2026